

Du Vingt Deux Septembre an mil huit cent soixante-onze, à deux heures du jour.

ACTE DE DECÈS de

Louis Marie Long, décédé

le Vingt deux à quatre heures du jour profession

d'Arles, âgé de soixant deux ans, né à La Gardol,

département de l'Ardennes, domicilié à La Gardol,

fil de feu Henry Anthoine Long, et de Marie, soliste femme, son épouse,

cultivateur, domicilié à La Gardol (par son vivant),

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Musnier, domicilié à La Gardol,

âgé de cinquante quatre ans, profession de menuisier, domicilié à La Gardol,

qui a dit être assuré du décès de défunt et par Joseph Franck, âgé de vingt cinq ans, profession de garde champêtre,

domicilié à La Gardol, qui a dit être assuré du décès de défunt.

Et ont les déclarants, signé.

CONSTATÉ, suivant la loi par moi

N. B. L. Maire de La Gardol, agissant délégué par

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

N. B. L. Maire de La Gardol, agissant délégué par

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

N. B. L. Maire de La Gardol, agissant délégué par

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

N. B. L. Maire de La Gardol, agissant délégué par

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

N. B. L. Maire de La Gardol, agissant délégué par

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

Du Treize Octobre an mil huit cent soixante-onze, à quatre heures du jour.

ACTE DE DECÈS de

Jean Baptiste Joseph Guiole, décédé

le Treize à huit heures du jour profession

d'Arles, âgé de quatrevingt quatre ans, né à La Gardol,

département de l'Ardennes, domicilié à La Gardol,

fil de feu Joseph Guiole, et de Marie, soliste femme, son épouse,

propriétaire, domicilié à La Gardol (par son vivant),

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Musnier, domicilié à La Gardol,

âgé de cinquante quatre ans, profession de menuisier, domicilié à La Gardol,

qui a dit être assuré du décès de défunt et par Joseph Franck, âgé de vingt cinq ans, profession d'avocat,

domicilié à La Gardol, qui a dit être assuré du décès de défunt.

Et ont les déclarants, signé.

CONSTATÉ, suivant la loi par moi

N. B. L. Maire de La Gardol, agissant délégué par

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

N. B. L. Maire de La Gardol, agissant délégué par

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

N. B. L. Maire de La Gardol, agissant délégué par

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

N. B. L. Maire de La Gardol, agissant délégué par

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

N. B. L. Maire de La Gardol, agissant délégué par

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.